



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE N° 2025-18

Occupation temporaire du Domaine Public communal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code la voirie routière ;

Vu le code du Commerce ;

Considérant la demande de Madame BOSTOEN Marie-Pierre exploitant forain, sollicitant l'autorisation d'installer son manège « **Auto Choc** », Place de Fontanges, du 28 mai au 1^{er} juin 2025, à l'occasion de la fête communale ;

Considérant l'attestation d'assurance du 01/05/2025 au 30/04/2026 sous le N° 148633827 ;

Considérant le certificat de vérification du manège valable jusqu'au 22/06/2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'accorder, à titre exceptionnel, une autorisation d'occupation du Domaine public à des fins commerciales.

ARRETE

Article 1 - Madame BOSTOEN Marie-Pierre est autorisée à installer son manège « Auto Choc » Place de Fontanges, à la Ferté-Vidame, du 28 mai au 1^{er} juin 2025, à l'occasion de la fête communale. Afin de veiller à la sécurité, Madame BOSTOEN Marie-Pierre doit respecter scrupuleusement l'emplacement qui lui est indiqué.

Article 2 - le permissionnaire veillera à conserver le Domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 3 - la présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, du règlement des fêtes foraines sur la Commune de la Ferté-Vidame ou pour toute autre raison d'intérêt général. Elle est personnelle et incessible.

Article 4 - Madame le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie, sont chargés en ce qui le concerne du l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.
Ampliation sera adressée à Madame BOSTOEN Marie-Pierre.

Fait à La Ferté-Vidame, le 28 mai 2025

PO/le Maire,

L'adjoint, Jean-Pierre CHARDON

